

«J'ai juste demandé de faire un salut nazi» : à Angers, trois hommes condamnés après un passage à tabac nocturne

Maxime Pionneau

Jugés mercredi 21 mai par le tribunal correctionnel d'Angers, les prévenus avaient, en janvier, roué de coups des étudiants croisés dans la rue en pleine nuit, après avoir exigé d'eux qu'ils effectuent un salut nazi. Ils ont été condamnés à quatre à douze mois de prison avec sursis.

«J'ai pas fait d'apologie de crime contre l'humanité, j'ai juste demandé de faire un salut nazi. Enfin, "juste" ...» Mercredi 21 mai, trois solides gaillards ont été jugés devant le tribunal correctionnel d'Angers (Maine-et-Loire) pour des faits de violences et, pour l'un d'entre eux, d'apologie publique de crime contre l'humanité. [Les faits remontent à la nuit du vendredi 17 au samedi 18 janvier](#). Il n'est pas loin de 3 heures du matin quand un groupe de quatre étudiants et étudiantes est interpellé par cinq jeunes qui avaient pour projet initial d'aller en boîte de nuit.

La «rencontre» a lieu au niveau de la place Imbach, dans le centre-ville de la préfecture du Maine-et-Loire. *«Toi, tu es de gauche ?»*, demande alors Mathis P., le principal prévenu, âgé de 21 ans, connu comme coprésident du Kop De La Butte (KDLB), un groupe de supporters d'Angers SCO, le club de football local, au sein duquel il affirme désormais ne plus avoir de mandat. Réponse positive. *«Nous, les mecs de gauche, on leur casse la gueule.»* Puis : *«Faites le salut nazi où je vous butte.»* Viennent ensuite des gifles et des coups de pied. Des faits qui sont reconnus par Mathis P. et ses deux co-auteurs, Maxence C. et Evan P., âgés de 19 et 20 ans.

Angers, place forte de l'extrême droite radicale

Un fait qui n'a rien de divers tant les violences de militants d'extrême droite — galvanisés par le contexte national et international — visant des lieux ou des personnes considérées comme de gauche se multiplient. Idem pour les saluts nazis : on croirait à une véritable épidémie de bras tendus. [Libération a par exemple révélé, images à l'appui](#), les saluts effectués, loin des regards, le 10 mai dernier lors de la manifestation néofasciste du «C9M» (Comité du 9 mai). Les faits jugés ce mercredi ont eu lieu quelques jours avant [le double salut nazi lancé par Elon Musk](#) à l'investiture de Donald Trump, le 21 janvier.

Sur les bords de Maine, c'est un serpent de mer et une tache brune sur la jolie carte postale d'une ville qui vante sa douceur de vivre et ses espaces verts. Depuis 2017, Angers est devenue l'une des places fortes de l'extrême droite radicale en France. Il y a d'abord eu l'Alvarium et ses deux locaux successifs. Cette [association a été dissoute en 2021](#), mais son cadavre, fertile, a fait [bourgeonner une multitude d'héritiers](#), tel le Rassemblement des étudiants de droite (Red). Si la première génération de militants, nés au mitan des années

1990, semble progressivement délaissier le combat de rue, une nouvelle génération pourrait surgir.

«Pas Klaus Barbie»

Devant le tribunal, Mathis P. nie toute *«préméditation politique»*. *«Ça aurait été des supporters de Lorient, je leur aurais demandé de chanter un chant de Brest.»* Pour la présidente, l'appartenance de ce dernier à un groupe d'ultras ferait office de preuve de son idéologie d'extrême droite. Apprès des deux autres, elle tente d'en savoir plus sur les atomes crochus de ce petit groupe qui se serait constitué le soir même. Tous gardent le silence. Comme s'ils tentaient de dépolitiser le fait d'exiger un salut nazi et de tout mettre sur le dos de l'alcool. *«C'est un geste que je vomis aux antipodes de mon éducation»*, souffle, penaud, le principal prévenu.

Avocat de deux victimes et de la Ligue des Droits de l'Homme qui se porte partie civile, Me Jean de Bary souligne que *«c'est humiliant de faire un geste qui a une telle symbolique. [...] Un seul salut nazi renferme cette barbarie ad nauseam»*. Il ajoute : *«Peut-être c'est l'alcool ou une idéologie nazie mais ça ne vient pas de nulle part.»* L'avocate de SOS Racisme, également partie civile avec l'association Maison des potes Maison de l'égalité, a lancé aux prévenus : *«Vous étiez une meute !»* Avant de requérir des peines de quatre, cinq et dix mois de prison, le parquet a évoqué une *«humiliation totale»* des victimes, mais aussi l'attitude des prévenus pendant l'audience : *«Ils ont tous les joues rouges et les regards vers le bas.»*

«Je ne défends pas Klaus Barbie», a plaidé l'avocate de Mathis P., Me Sarah Virrion qui redoute que l'on fasse *«endosser un costume bien trop grand»* à son client. *«Vous n'êtes pas ici pour faire des symboles mais pour juger monsieur P.»*, a-t-elle dit aux juges. L'avocat des deux autres prévenus, Me Estelle Ablain, s'est étonné de *«l'ampleur que cette audience a prise»* et de la présence de la presse — pourtant réduite aux journalistes locaux et à *Libération*. Pour elle, *«c'est un dossier de petits cons qui se bagarrent parce qu'ils ont trop bu»*. Pas le procès d'un geste politique. Après délibération, le tribunal a condamné les trois gaillards à des peines de quatre, six et douze mois de prison avec sursis, tandis que les victimes et associations seront indemnisées. En sus, Mathis P. a été déchu de ses droits civiques pendant trois ans.

[Cet article est paru dans Libération \(site web\)](#)